



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION

CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES - NIVEAU 3



CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

Diplôme du ministère de
l'Éducation nationale
de Niveau 3 inscrit au RNCP

LES OBJECTIFS :

Le titulaire de la spécialité "Monteur en installations sanitaires" est un technicien qui exerce des activités de plomberie (intervention sur des compteurs d'eau, installations de salles de bain, de piscines,...)

Il intervient indifféremment dans le secteur résidentiel, le secteur tertiaire, des services et de loisirs ainsi que pour des bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux. Il effectue des opérations de raccordements de canalisations du réseau d'eau à différents appareils sanitaires, systèmes industriels, installations privées..

Le titulaire de ce diplôme a la capacité de réaliser des travaux de remise en état (réparation de robinets, résolutions de problèmes de fuite d'eau, remplacement d'appareils...) liés à l'usure normale ou à la vétusté des installations.

Il intervient indifféremment sur :

- Les bâtiments du secteur résidentiel (habitat individuel et petit collectif)
- Les bâtiments du secteur tertiaire, des services et des loisirs
- Les bâtiments industriels, agricoles et commerciaux.

Installations et équipements caractéristiques :

Le titulaire de la spécialité de monteur en installations sanitaires du CAP effectue les tâches professionnelles, dans la limite des niveaux d'implication correspondants, sur des installations et équipements caractéristiques du métier.

LES DÉBOUCHÉS :

Installateur en sanitaire - Plombier

SUITE DE PARCOURS :

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec un certificat de spécialisation ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP). Ex. : BP Monteur en Installation de Génie Climatique et Sanitaire

LES +++ DE LA FORMATION :

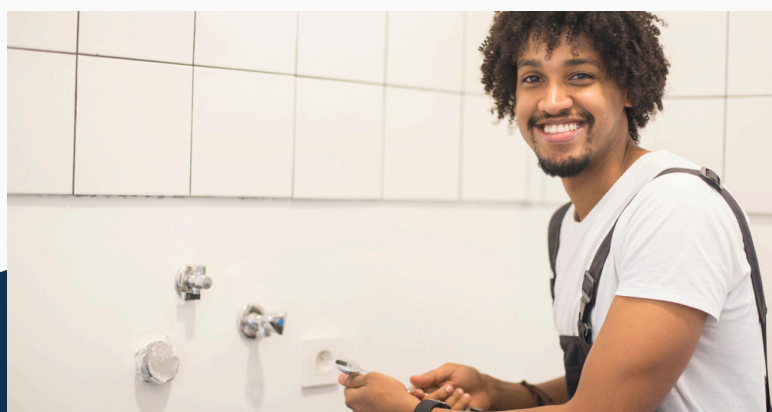
Accès possible à l'internat, la restauration
Aide au petit équipements, permis de conduire.
Participation à des concours.

CMA FORMATION

Centre de Formation de Saint-André

0262 46 62 00

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
ILE DE LA RÉUNION





Décoder un dossier technique

Sécuriser son intervention

Fixer les supports des réseaux

CAP Monteur en installation sanitaire

NIVEAU 3

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans

Contrat de professionnalisation : à partir de 18 ans

Formation continue : Chef d'entreprise, Conjoint, Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS

- Soit jeunes issus de la classe de 3^{ème}
- Avoir une entreprise d'accueil

EQUILALENCES PASSERELLES

Pas d'équivalence

Passerelle : CAP du secteur du bâtiment en 1 an sur étude de dossier

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année pour une entrée en formation principalement en août ou en septembre. Intégration en formation dans les trois mois du début du contrat d'apprentissage.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dossier de candidature complété

Copie de la pièce d'identité

Curriculum vitae et lettre de motivation

TARIFS

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice.

Stagiaires de la formation professionnelle : prise en charge possible en fonction du statut et des droits acquis.

Coût de la formation : nous consulter pour devis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS DE COMPETENCES

- Etude et préparation d'une intervention
- Réalisation d'un ouvrage courant
- Réalisation de travaux spécifiques
- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive
- Langue vivante étrangère
- Mobilité (bloc facultatif)
- Prévention Santé Environnement

DURÉE

2 ans en alternance

Durée adaptée en fonction des profils et des situations

MODALITES

Présentiel 1 semaine en centre 2 semaines en entreprise

MODALITE D'EVALUATION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

En apprentissage : Les examens sont validés par des épreuves d'évaluation en cours de formation, pour la partie pratique les évaluations se font en centre et en entreprise.

En formation continue : les examens sont validés par épreuves ponctuelles en fin de parcours.

MOYENS ET MÉTHODES MOBILISEES

Accompagnement individualisé

Mise en situation de cas concrets avec des apports théoriques et pratiques

Livret d'alternance ; Visite en entreprise

Moyens techniques : salles de formation, salle informatique, plateaux techniques modernes et équipés

Encadrement : formation encadrée par des professeurs de matières techniques et générales, ainsi que par un maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35 - Saint-Pierre : 0262 96 12 40 - Saint-Paul : 0262 45 52 52 - Saint-André : 0262 46 62 00



Accueil et handicap

Pour toute demande relative à des besoins spécifiques notre référent handicap est à votre disposition.

